

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉJEAN FAUTEUX DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

QUE LORS D'UNE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, TENUE LE 5 NOVEMBRE 2018, LE CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ DÉCIDÉ AINSI :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :


IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débiteront à 19 h à l'Hôtel de Ville :

Lundi 14 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 4 février	Lundi 5 août
Lundi 4 mars	Mardi 3 septembre
Mardi 1 ^{er} avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal du Québec.

DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 13^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.


Réjean Fauteux, gma
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 novembre 2018, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de novembre 2018.

Réjean Fauteux
Directeur général et secrétaire-trésorier
